



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

**OBJET : 04-2 - FORT CARRE  
- MONUMENT HISTORIQUE CLASSE  
- MAISON DU GOUVERNEUR -  
RESTAURATION DES FACADES -  
DEMANDE D'AUTORISATION ET DE  
SUBVENTIONS - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

- Original
- Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

**982/12**

#### Procurations

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,

  
**Anthony CLAVERIE**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

04-2 - FORT CARRE - MONUMENT HISTORIQUE CLASSE - MAISON DU GOUVERNEUR - RESTAURATION DES FACADES - DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

La maison du gouverneur, située sur la terrasse du Fort Carré, a été édifée au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette construction fut à l'origine le logis du gouverneur. Elle abrite désormais des locaux dédiés au personnel travaillant sur le site, une salle de réunion ainsi qu'un atelier destiné aux enfants des écoles.

Or, les façades de ce bâtiment sont très dégradées, il en résulte des infiltrations et une humidité sur les murs intérieurs rendant une reprise des enduits extérieurs indispensable.

Le Fort Carré étant Classé au titre des Monuments Historiques par arrêtés successifs des 7 novembre 1906 et 20 août 1913, toute intervention, y compris pour des travaux d'entretien, doit recueillir l'accord préalable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, laquelle peut subventionner les travaux jusqu'à hauteur de 50 %.

Le montant des travaux, incluant une révision de la toiture, est estimé à 70 000 € hors taxe. Ils seront réalisés, à l'issue d'une consultation publique, par une entreprise spécialisée dans la restauration des édifices protégés.

Les travaux projetés sont soumis à autorisation préalable et pourront être subventionnés par les partenaires institutionnels concernés par la conservation et la valorisation du Patrimoine.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de reprise des enduits des façades de la Maison du Gouverneur sur le site du Fort Carré tel que décrit ci-dessus ;


- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à solliciter l'accord de la DRAC pour la réalisation de ce projet ;
- à signer tout document permettant la réalisation de cette opération ;
- à solliciter les subventions pour la réalisation de ce projet auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer à l'opération, pour un montant aussi élevé que possible.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.04-2 - FORT CARRE - MONUMENT HISTORIQUE CLASSE - MAISON DU GOUVERNEUR - RESTAURATION DES FACADES - DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 03/04/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2012

Numéro de l'acte : DCM982-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM982-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public